



À l'attention de Monsieur le Premier Ministre
Hôtel de Matignon
57, rue de Varenne, 75007 Paris
Le 15 janvier 2025 à Paris

Monsieur le Premier Ministre,

Lors du Conseil de l'Union Européenne (Agriculture et Pêche) du 27 janvier 2025, ainsi que des réunions du Comité Des Représentants Permanents le précédant, vous aurez à débattre de la proposition de la Commission Européenne libéralisant les **OGM issus des nouvelles techniques génomiques (NTG)**.

En tant que collectif de parties prenantes (organisations d'agriculteurs et d'opérateurs des filières biologiques et paysannes ; associations et mouvements citoyen(ne)s et de protection de l'environnement), et **au nom de la défense des agriculteurs et des sélectionneurs de semences de France et d'Europe**, nous souhaitons vous faire part de nos plus vives préoccupations sur plusieurs points développés dans cette lettre.

Brevets sur les NTG : agriculteurs et semenciers européens en danger, menace pour la souveraineté alimentaire

La Commission Européenne prétend, avec un fondement **scientifiquement irrecevable critiqué par l'ANSES**, que les NTG produisent des végétaux semblables à ce que la nature ou la sélection traditionnelle peuvent produire. Elle en déduit, de façon erronée, une absence de risque. De plus, elle **supprime également l'obligation de publication des procédés de détection et d'identification des plantes NTG brevetées**. Pourtant, la détection et l'identification sont tout à fait réalisables pour les produits issus de NTG à condition de prendre en compte l'ensemble de l'organisme modifié et non le seul gène revendiqué parmi des milliers d'autres gènes susceptibles de modifications non intentionnelles – gène étant, la plupart du temps, réduit à une séquence numérique, ce qui n'est pas suffisant. D'ailleurs les détenteurs de brevets savent que ces méthodes sont disponibles et réalisables.

Cette suppression de l'**obligation de publication des procédés de détection et d'identification** menacerait le travail et l'existence même des petits et moyens sélectionneurs de semences, tout en limitant les droits des agriculteurs de sélectionner et d'utiliser leurs propres semences, ainsi que la gamme de semences mises à leur disposition sur le marché.

En effet, l'agriculteur ou le semencier qui, après la revendication par un tiers d'un brevet portant sur un caractère déterminé décrit comme identique à un caractère naturel, voudrait sélectionner, utiliser ou commercialiser de nouvelles semences contenant naturellement ce caractère, ne disposera d'aucun moyen de prouver qu'il n'a pas utilisé l'invention brevetée. Le même problème se posera en cas de contamination fortuite d'une culture non OGM par une culture OGM. L'accumulation de tels brevets biopirates accélérera la concentration de l'industrie semencière au détriment de la biodiversité cultivée, qui se réduira en quelques années aux seules plantes dont les gènes seront brevetés par une poignée de multinationales, qui ne sont pas françaises en majorité.

La **question des brevets** doit en tout état de cause **être réglée en même temps que les négociations sur les NTG**, et non pas, comme le souhaiterait la Commission, dans un deuxième temps. En réalité, le seul moyen d'éviter une forte concentration des semences brevetées – qui seraient issues pour l'essentiel de Corteva, Bayer-Monsanto, BASF ou Syngenta-ChemChina – est de

maintenir toutes les plantes génétiquement modifiées, y compris celles issues des NGT, dans le régime actuel encadrant les OGM. La Belgique et la Pologne proposent des solutions intéressantes mais insuffisantes et juridiquement intenable.

Absence de traçabilité et d'étiquetage : liberté bafouée des consommateurs et agriculteurs

La déréglementation en cours de négociation remet en cause la **liberté de produire et consommer avec ou sans OGM inscrite dans la loi française**, avec la suppression pour les OGM issus des NTG de toute obligation de traçabilité et d'étiquetage jusqu'aux consommateurs.

Or **les consommateurs veulent savoir ce qu'ils achètent et ce qu'ils mangent**. Une enquête menée par Kantar en France en 2022 a révélé que 77% des français souhaitent que les nouveaux OGM fassent l'objet d'une réglementation stricte au niveau européen (la même que celle appliquée aux OGM première génération), et 92% d'entre eux souhaitent que la présence de nouveaux OGM soit indiquée sur les emballages des produits alimentaires.

Étiquetage et traçabilité sont également nécessaires pour **protéger les agriculteurs et les semenciers contre d'éventuels abus en matière de brevets**, de même que pour le suivi post-commercialisation et les retraits en cas de problème.

Par ailleurs, afin d'assurer l'authenticité de l'étiquetage et de la traçabilité, et leur opposabilité à des tiers, il est également indispensable de rendre obligatoire la publication des méthodes de détection et d'identification.

Manipulations risquées, menaces écologiques : l'alerte des scientifiques

Les fondements mêmes de la déréglementation proposée par la Commission Européenne sont fragiles, comme le dénoncent de nombreux rapports scientifiques.

- **Absence de fondements scientifiques** : la déréglementation repose sur des arguments scientifiquement erronés (pas de justification scientifique au concept d'« équivalence » entre OGM-NTG et plantes conventionnelles), comme le souligne le récent rapport de l'ANSES (2024).
- **Manipulations risquées** : les NTG provoquent en réalité des perturbations profondes dans la totalité du génome et de l'épigénome des plantes, avec des modifications et des effets imprévus et incontrôlés sur celles-ci.
- **Menace écologique** : les NTG présentent des risques potentiels pour l'environnement, la biodiversité et les écosystèmes, jamais pris en compte par la Commission européenne. Elles pourraient être à l'origine de contaminations rapides et irréversibles. Ces contaminations mettraient également en danger l'ensemble des filières agricoles et alimentaires non OGM, dont la filière biologique.

En exemptant les OGM issus des NTG du régime prévu par la directive 2001/18/CE encadrant les OGM, la proposition de la Commission **supprime en réalité, pour tous les OGM à venir, des garde-fous pourtant indispensables** : évaluation des risques environnementaux et sanitaires, responsabilité des contamineurs, règles de coexistence permettant d'éviter les contaminations, traçabilité, étiquetage et publication obligatoire des procédés de détection et d'identification, clause de sauvegarde permettant aux Etats-membres de conserver leur souveraineté nationale...

Et ce au nom de vagues promesses : **aucun bénéfice de « durabilité » n'est avéré** concernant les plantes issues de ces technologies qui, associées à un mode d'agriculture intensive, ne sont pas une réponse aux problèmes d'aujourd'hui, du changement climatique à la sécurité alimentaire. Elles contribuent au contraire à les perpétuer et les amplifier. En outre, la durabilité ne peut concerner que des écosystèmes et non une plante seule. Nous bénéficions d'un recul de 30 ans sur les fausses promesses et sur l'utilisation de 99% des plantes OGM pour résister (de moins en moins d'ailleurs) à des herbicides ou produire des toxines contre les insectes.

Il n'y a aucune urgence à prendre une décision maintenant. Nous vous appelons donc, au cours des négociations à venir sur les NTG, à défendre le rejet de cette proposition tant qu'elle ne comprendra pas des solutions applicables à l'ensemble de ces problèmes.

Dans ce contexte, nous souhaiterions vous rencontrer pour discuter de ces questions et enjeux.

Dans l'attente d'une réponse que nous espérons favorable, nous vous prions d'accepter, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de nos salutations respectueuses.

Signataires :

Amis de la Terre : Christian Berdot, Référent OGM

Confédération paysanne : Laurence Marandola, Porte-parole

Les Faucheurs volontaires

La FNAB : Daniel Evain, référent OGM

Foll'Avoine : Mireille Lambertin, Présidente

France Nature Environnement : Antoine Gatet, Président

Le GIET : Frédéric Jacquemart, Président

Objectif Zéro OGM : Philippe Mouchette, Porte-parole

OGM Dangers : Olivier Leduc, Porte-parole

POLLINIS : Nicolas Laarman, Délégué Général

Réseau Semences Paysannes : Antoine de Thibault, Administrateur et Référent OGM

Synabio : Didier Perréol, Président

Vigilance OGM et Pesticides 16 : Patrick Rivolet, Porte-parole

Génération Futures : Nadine Lauverjat, Présidente